

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL



وكالة حماية و تهئية الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET
D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

DOSSIER DE CONSULTATION

N°...../2021

**TRAVAUX DE RAMASSAGE MANUEL DES DECHETS SUR LES BERGES
DES LAGUNES DE KORBA, DE TAZARKA ET DE MAAMOURA**

Juillet 2021

ARTICLE 1: Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la définition des prestations nécessaires à la réalisation des travaux de nettoyage et la mise en décharge publique des déchets dispersés au niveau des différents sites indiqués ci dessous.

ARTICLE 2: Sites concernés

- ✓ Sabkhet Maamoura (Cap Bon)
- ✓ Sabkhet Tazerka (Cap Bon)
- ✓ Complexe lagunaire de Korba :Ech charguia, Gsar Ghaleb et Bkir (Cap Bon)
- ✓ Sebkhet chouechna (Korba, Cap Bon)

ARTICLE 3: Profil du soumissionnaire

Sont concernés par la présente consultation les entreprises spécialisées dans le domaine de nettoyage, forestier ou agricole.

ARTICLE 3: Consistance des travaux

Les travaux demandés consistent en : le ramassage manuel de tous types de déchets éparpillés dans les sites mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 4: Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux cités en objet est fixé à trente (30) jours, à partir de la date de la notification de commencement des travaux.

Article 5 : Description des travaux

Le ramassage manuel sera effectué par ratissage des sites par des ouvriers.

Les déchets ramassés seront transportés vers la décharge publique la plus proche ou le centre de collecte en cas de ramassage sélectif.

Type de déchet

- Déchets organiques (alimentaire, cadavre, bois usiné, branchages de taille, ...)
- Déchets d'emballages (bouteille en plastic ou en verre, canette, baril, sachet en plastique, papier, Tissu, ...)

Les zones concernées par la présente consultation ainsi que les superficies et les quantités sont indiquées au niveau du tableau suivant :

Site	Zonage	Surface à nettoyer (ha)
Complexe lagunaire de Korba (Ech. Charguia, Gsar Ghaleb, El Bkir)	Les Ganivelles, les berges de la lagune coté sud (jusqu'à la passerelle), la zone archéologique et les alentours des deux pistes qui traversent le nord de la lagune et ses proximités	50
Sebkhet Maamoura	Les berges de la lagune, les terrains entre la plage et la lagune, et la piste longeant la lagune jusqu'à la passerelle ainsi que la zone de daroufa	50
Sebkhet Tazerka	Les berges de la lagune excepté les terrains agricole cultivés, les terrains entre la plage et la lagune (jusqu'au niveau de la station de pompage) et la piste d'elMazeraa	50
Sebkhet Korba (Chouachna)	Les berges de la lagune et les pistes qui l'entourent	10
Total		160

Article 6 : Réception des travaux :

Une réception partielle aura lieu chaque fois qu'un site est nettoyé.

Après achèvement des travaux aux différents sites, une réception définitive aura lieu de manière contradictoire avec l'entrepreneur.

Article 7 : Moyens à mettre en œuvre

Moyens humains :

L'entreprise doit disposer au minimum d'un chef de chantier, 1 chauffeur et 6 ouvriers pour la réalisation de la collecte et du transport des déchets

Moyens matériels :

L'entrepreneur doit disposer d'un tracteur ou camion, sacs poubelle, et petit matériel (pelle, houe...) pour la réalisation des prestations indiquées en objet

ARTICLE 8 : Modalité de Paiement

Le paiement sera effectué après l'achèvement de la campagne et la réception définitive

Les paiements seront effectués sur le compte RIB n° à l'agence
.....

Le paiement sera effectué en TTC.

ARTICLE 8 : Pénalité de Retard

En cas de retard dans l'exécution des travaux, le titulaire sera passible de pénalité calculée en pourcentage du montant total TTC de la convention.

Les pénalités pour retard prévues sont appliquées sans mise en demeure préalable, dès l'expiration du délai contractuel.

L'Entrepreneur subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes :

- 1/1000ème du montant initial de la convention en TTC y compris les avenants par jour calendaire de retard dans l'exécution des travaux.
- Le montant de cette pénalité sera plafonné à cinq pour cent (5 %) du montant des travaux réellement réalisés en TTC.

Si le montant total des pénalités pour retard dans l'exécution des prestations atteint cinq pour cent (5 %) du montant initial de la convention en TTC, le Maître d'Ouvrage sera libre de résilier la convention de plein droit ou de faire appel à ses propres moyens ou aux moyens d'autres entreprises pour activer l'avancement du chantier.

Les frais correspondant à l'utilisation de ces moyens seront en totalité à la charge de l'Entrepreneur titulaire du marché.

ARTICLE 9: Présentation des offres

Les offres comprendront une offre technique, une offre administrative et une offre financière contenue dans une enveloppe portant la mention :

A l'attention de Mr le Directeur Général

de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

**« CONSULTATION N°/21 : TRAVAUX DE RAMASSAGE MANUEL DES DECHETS SUR LES
BERGES DES LAGUNES DE KORBA, DE TAZARKA ET DE MAAMOURA »**

1. L'offre technique comprendra :

- Une liste du personnel à affecter au projet
- Les justificatifs de propriété ou de promesse de location de l'engin demandé (tracteur ou camion)
- Le cahier de charge ou agrément de l'entreprise

2. L'offre administrative comprendra:

- Le présent cahier signé, daté et paraphé par le soumissionnaire.
- Déclaration d'engagement d'assurance

3. L'offre financière comprendra:

Soumission

Le bordereau des prix/ détail estimatif remplis soigneusement par le soumissionnaire.

Les offres devront être soumises à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral au plus tard à la date indiquée dans l'avis de publication.

Article 10 Validité des offres

L'offre du soumissionnaire devra être valable durant cent vingt (120) jours calendaires à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**Lu et approuvé
(Signature et cachet)**

SOUMISSION

A Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL).

Je soussigné (1) (2) (3)

(Nom, Prénom, Profession)

Faisant élection de domicile à

et agissant en qualité de

de l'entreprise

dont le siège social est à

Société..... (type de bureau d'études) :

Anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée, etc.).

Inscrite au Registre du Commerce de

le sous le numéro

Après avoir pris connaissance des documents de consultation, en vue de la réalisation de « Travaux de ramassage manuel des déchets sur les berges des lagunes de Korba, de Tazarka et de Maamoura »,

1. Je me sou mets et m'engage à exécuter les prestations objet de cette convention, conformément aux règles de l'art et aux termes de références de la consultation moyennant le montant initial toutes taxes comprises à l'exception de la TVA, que j'ai établi moi même et qui s'élève à (4):

.....

.....(DT)

soit.....

.....(DT) TTC

2. Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter le marché dès notification par ordre de service ainsi qu'à le terminer dans le délai fixé par le marché.

3. J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de **cent vingt (120) jours** calendaires à compter de la date fixée pour la réception des offres.

4. J'accepte le mode d'attribution défini dans les termes de références

5. L'APAL se libérera des sommes qui me sont dues pour l'exécution des travaux, pour les prestations exécutées, par virement à mon compte n° RIB (5) ouvert à l'agence de

6. J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit de la convention ou de la mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

7. J'ai pris note que l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral peut :

- ne pas donner suite à cette consultation

- ne pas justifier de son choix, et que je ne peux, de ce fait élever aucune réclamation.

8. J'accorderais un rabais de

Fait à....., le

Lu et approuvé

le soumissionnaire

**(Identité, signature et
cachet)**

(1) Indiquer de façon précise du bureau d'études qui a délégué les pouvoirs.

(2) Lorsqu'il y aura plusieurs entreprises, ils devront mettre : "Nous soussignés.....nous obligeons solidairement ...etc.

(3) Lorsqu'il y aura plusieurs entreprises, ils devront préciser : "..... étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché représentés par dûment mandaté à cet effet".

(4) Montant exprimé en Dinars, en toutes lettres et en chiffres

Relevé d'Identité Bancaire (20 chiffres)

TRAVAUX DE RAMASSAGE MANUEL DES DECHETS SUR LES BERGES DES LAGUNES DE KORBA, DE TAZARKA ET DE MAAMOURA

Bordereau de Prix / Détail estimatif

Désignations	U	Q	Prix Unitaire	Prix Total
Travaux de ramassage manuel sur les lagunes de Korba, de Tazarka et de Maamoura	ha	160		
Total (HTVA)				
TVA (%)				
Total (TTC)				

Arrêter le présent Bordereau de Prix/Détail estimatif à la somme de.....DTHT

Soit.....DTTTC(en toutes lettres).

**le soumissionnaire
(Signature et cachet)**